

Ce bulletin est une nouvelle fois l'occasion de faire le point sur les réalisations de l'année qui s'achève. Cette année marque également la fin de la Communauté de Communes Val'Couserans. Pendant 20 ans nous avons pu réaliser de nombreux projets répondant aux attentes de nos territoires ruraux. Souhaitons que la nouvelle Communauté de Communes (Couserans-Pyrénées) soit autant à l'écoute de nos villages. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. A toutes et à tous, heureuse année 2017.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean- Claude DEGA

## > TRAVAUX DE VOIRIE

En 2016, de gros travaux ont été entrepris sur la voirie communale. Les chantiers ont été réalisés par les entreprises Malet et Sentenac.

### - Travaux financés par la Communauté de Commune VAL' COUSERANS :

\* Travaux d'investissement pour un montant total de 67181 € TTC sur les voies Communales (VC) 5 Cardous, VC1 Cap d'Erp, VC4 Vignau, Rue U2 Vignau, VC7a Auziès, VC3 Pricot, VC8 Régule, VC2 Lastès. Subventions obtenues (35% Etat, 6% Conseil Départemental sur le montant HT).

\* Travaux d'entretien pour un montant total de 5204 € TTC (non subventionnés)

- Débroussaillage par l'entreprise CHAPOT Paul des voies communales classées du domaine public de la commune.

### - Travaux financés par la commune d'ERP :

\* Travaux d'entretien (débroussaillage) pour un montant de 1258 € réalisés par Paul CHAPOT avec épareuse et Murray MC QUILLAN avec débroussailluse manuelle pour le chemin de Saurat.

### Un prévisionnel de travaux pour la voirie en 2017 mais une incertitude sur la réalisation.

La commission communale « Travaux » s'est réunie et a visité les voies sur le terrain. Elle a proposé la liste suivante à la communauté de communes VAL' COUSERANS : VC 9 (Araux) à partir du 3ème virage jusqu'au village en



bicouche sauf zone déjà réparée, des travaux à la passerelle d'Araux suite au rapport d'expertise avec au minima un sablage + peinture, VC 8 (Régule) point à temps en partie haute, VC 2 à (Serrelongue) point à temps sur 5 zones, VC 5 (Cap d'Erp) au départ de la VC 1 sur 150 m point à temps ou bicouche.

La commission voirie VAL' COUSERANS s'est réunie le 10 novembre pour faire des choix en fonction des demandes de l'ensemble des 9 communes dans la limite d'un budget de 250 000 €, montant de tra-

voux demandés pour 2017 à la nouvelle grande intercommunalité issue de la fusion des communautés de communes du COUSERANS au 1er janvier 2017. Les finances de cette nouvelle entité n'étant pas connues à ce jour, il reste une incertitude quant à la réalisation des travaux voirie nous espérons que le budget de 250 000 € demandé pour l'ensemble des communes VAL' COUSERANS sera validé.

Afin de maintenir un réseau de voirie en bon état, le coût des travaux (investissement + entretien et notamment débroussaillage, déneigement, curage des fossés...) est estimé à 49 000\* € / an.

\*chiffre obtenu en € courant par calcul de la moyenne des travaux réalisés sur ERP ces 10 dernières années, travaux financés par VAL' COUSERANS et par la commune d'ERP.

## > EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- **Rappel** : la commune d'ERP reste une des rares communes en Ariège à avoir conservé la gestion de l'Eau Potable. Ailleurs, cette compétence est exercée depuis plus ou moins longtemps par un syndicat ou une société privée. Sur ERP, en l'absence de compteurs, un forfait unique est appliqué pour tous (son montant 143 € 76 depuis 2009 majoré des redevances reversées à l'Agence de l'Eau). La commune a énormément investi depuis 2004 afin de rationaliser et optimiser le réseau, permettant ainsi d'avoir une eau de qualité avec un traitement seulement ponctuel.

### - Des coûts d'entretien réduits en 2016

En 2015, la commune a adopté un règlement eau potable. Comme en 2015, la gestion des réseaux d'eau (réparation, entretien des réservoirs d'eau) et l'implication d'élus bénévoles au côté de l'ouvrier ont permis de maintenir un coût d'entretien relativement bas malgré les difficultés rencontrées (en 2016, plusieurs fuites sur la partie haute du Vignau suite à des ruptures de tuyaux).

Néanmoins, il subsiste des problèmes récurrents de fuites notamment à Lastès, fuites constatées sur le réseau privatif, qui génèrent des nuisances à l'ensemble des utilisateurs et au service (manque d'eau, baisse de pression, temps passé à rechercher les causes des pannes). Les gens doivent donc être particulièrement vigilants sur leur réseau privatif et réparer les fuites dans les meilleurs délais.

### - un SPANC mis en place en juin 2015 et une convention de prestation de services signée avec le Syndicat des eaux du Couserans.

Le contrôle diagnostic obligatoire des assainissements autonomes a été réalisé sur toutes les habitations fin 2015, début 2016. Les assainissements ont été classés selon 4 groupes :

- absence d'installation : vous êtes mis en demeure de réaliser une installation conforme et les travaux sont à faire dans les meilleurs délais (non respect de l'article L. 1331-1-1 du Code la santé publique)
- priorité 1 (installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes) : vous êtes dans l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité dans un délai de 4 ans ou de 1 an en cas de vente,
- priorité 2 (installation non-conforme ne présentant pas un danger pour la santé des personnes, ni un risque avéré de pollution de l'environnement) : vous devez réaliser les travaux de mise en conformité pour le prochain contrôle (prévisionnel SPANC ERP : tous les 10 ans) ou dans un délai de 1 an en cas de vente,
- priorité 3 (installation conforme nécessitant quelques améliorations ou pas)

**Une aide de l'Agence de l'Eau à la réhabilitation des Assainissements autonomes MAIS des conditions restrictives**

#### \* Conditions obligatoires :

- résidences occupées par leurs propriétaires à titre de résidence principale en zone d'assainissement non collectif.



- installations non conformes (en place avant l'arrêté du 6 mai 1996).

#### \* Non finançables :

- les travaux de création de dispositifs non collectifs neufs et les diagnostics des installations existantes,
- les travaux concernant des habitations dont l'acquisition est postérieure au 1er janvier 2011 (cf. art. L 271-4 du code de la construction et de l'habitation)
- les travaux résultant d'un diagnostic de plus de 4 ans.
- les travaux permettant de traiter des rejets sur la parcelle de l'habitation
- le traitement d'eaux ménagères seules.

#### \* Montant de l'aide et modalités :

- Capacité ≤ 20 EH (Equivalent Habitant) : forfait: 4 200 €/logement, plafonné à 80 % du montant des travaux
- Capacité > 20 EH : 60 % et application d'une valeur maximale de référence, VMR définies à l'article 10 pour les dispositifs > 20 EH
- Renseignements : s'adresser à la mairie d'ERP

**Fin programmée de la compétence Eau et Assainissement pour la commune en 2020** ; nous ne savons pas aujourd'hui, comment évoluera le service (pose ou non de compteurs, tarifs...) Historiquement, les compétences eau et assainissement ont été portées par les communes. Du fait des investissements nécessaires à la réalisation des réseaux et ouvrages, des syndicats de communes se sont constitués. Ainsi, contrairement aux secteurs des transports et des déchets, l'eau a conservé une organisation principalement communale ou exercées par des structures spécialisées. La loi NOTRe, avec un objectif affiché de simplification du « millefeuille territorial » que constitue l'empilement commune, syndicat et communauté, a fait le choix de privilégier les EPCI à fiscalité propre. Ainsi, pour l'eau et l'assainissement, l'objectif final est de faire remonter la compétence à l'échelle intercommunale.

**Nous rappelons aux usagers que le paiement dans les délais à la commune du forfait eau et du diagnostic assainissement est une condition au maintien du service aux marges financières réduites.**

## > FORÊT



### > Coupe affouagère 2017 incertaine :

les résidents permanents ont droit à 8 stères, les résidents secondaires à 4 stères avec possibilité d'aller jusqu'à 8 si la quantité de bois marquée est suffisante avec priorité aux résidents principaux. Il n'y a pas eu de coupe en 2016, en raison de nombreux problèmes rencontrés (désistements de dernière minute, difficulté pour trouver un abatteur / débardeur voulant bien intervenir pour des quantités aussi faibles, complexité administrative, retards de paiement...)

Un appel à candidature par voie d'affichage et dans les boîtes aux lettres pour 2017 a été lancé au nouveau tarif de 26 € / stère. Le délai butoir était fixé au 31/10/2016. Au 24/11, le quota requis n'est pas atteint.

> Coupes de bois bord de piste délivrées gratuitement : l'objectif est d'entretenir les pistes forestières en bon état. Des bois de chablis (arbres coupés, cassés, couchés) et du bois sur pied ont été marqués par l'ONF et attribués à titre gratuit à des volontaires (nombreux au départ, 3 au final ont pu en bénéficier). Le travail est à ce jour réalisé en grande partie ; il convient néanmoins de clôturer cette coupe pour la fin décembre.

### > Conventions d'entretien de la piste d'accès aux relais TDF, ENEDIS (ERDF) et ORANGE en forêt communale :

ORANGE et TDF (Télédiffusion de France) sont propriétaires de parcelles sur le site des relais. ENEDIS (ex ERDF) possède un relais en forêt communale. La piste d'accès aux relais a été entièrement refaite en 2006 ; depuis 2007, seul ENEDIS (ERDF) participe à l'entretien de la piste (conventions). Les travaux d'entretien doivent permettre de maintenir la route en bon état. Ce chemin n'étant pas classé en voie communale, la commune ne perçoit pas de dotation pour assurer son entretien, son classement est exclu car la voie ne dessert aucune habitation ; les contraintes budgétaires et la baisse des dotations d'Etat rendent de plus en plus difficiles cette tâche communale.

Aussi, la commune a pris contact avec ORANGE et TDF, propriétaires utilisateurs de la piste afin de mettre en place des conventions de participation à l'entretien de cette voie. Le montant de la participation d'ENEDIS sera également revu comme le prévoit la convention en

place. Les conventions conclues pour une durée illimitée devraient être signées d'ici la fin de l'année pour un engagement au 1er janvier 2017. La participation devrait être de 2600 € / service. Ces nouvelles ressources financières devraient permettre d'engager des travaux urgents sur la piste forestière comme le changement de buses cassées,...

## > TOURISME ET RANDONNÉE



L'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire sur la commune d'ERP a été fait durant l'été par des ouvriers saisonniers (Romain DESBIAUX et Ezequiel VILLA) embauchés par VAL' COUSERANS. De nouveaux panneaux de balisage en bois (fabriqués par la Cté de Cnes du Castellonnais) ont été mis en place sur les sentiers de randonnée au début de l'automne par l'ouvrier communal et des élus.

De nouvelles cartes de la commune avec les sentiers de rando vont être installées prochainement à la place des anciennes sur les supports bois à Serrelongue, Araux, Le Cap d'Erp, Lastès et Col d'Ayens. 6 itinéraires y figurent : les chemins de la Quère, des Bois, des Charbonniers, des Sources, de la forêt et des Palombiers. Ces itinéraires empruntent sentiers et pistes forestières.



Deux tables de pique-nique ont été mises en place au Col de Bès, point de rencontre des différents itinéraires.



## > ECOLES

Comme tous les ans, la commune d'ERP a consacré une partie de son budget à la scolarité des enfants en maternelle primaire.

### Bilan année scolaire 2015 / 2016 :

#### > Charges obligatoires

(frais de fonctionnement facturés par les communes d'accueil) :

6720 € pour 9 enfants ( 8 à Eycheil, 1 à Saint - Girons).

#### > Charges facultatives (participation aux cantines scolaires d'Eycheil et de Saint - Girons) :

\* Eycheil : 5634 € pour 8 enfants soit 704 € / enfant / an et 5 € 79 / repas. Le ticket payé par les parents est de 3€80. (coût global du repas 9€50)

\* Saint - Girons : 69 € pour 1 enfant et 0,70 € par repas. Le ticket payé par les parents est aussi de 3€80.

## > TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Pour répondre aux exigences réglementaires, des travaux d'aménagement de la mairie ont débuté en 2012.

La rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite, a été finalisée début 2016 avec la pose d'une barrière réalisée et posée par les ouvriers communaux.

Il a été également installé un garde-corps dans la cour de la mairie.

## > VIE ASSOCIATIVE

En 2016, VAL D'ERP ANIMATIONS a organisé plusieurs manifestations : l'omelette de pâques (mars), le feu de la Saint-Jean (juin), un repas réunionnais (septembre). Un repas de fin d'année est également prévu le 16 décembre.

L'ACCA d'ERP par le biais de la Fédération Départementale de Chasse a également fait réaliser du débroussaillage sur des pistes forestières comme l'année dernière.

L'association L'ALTERNATIVE VTT a organisé une manifestation sportive les 24 et 25 septembre sur le site du bike - park au Col d'Ayens autour de la pratique du VTT de descente. De nouveaux aménagements ont été réalisés. La nouvelle convention avec la commune prévoit une participation de 400 € annuelle affectée à l'entretien des pistes d'accès véhicules.



## > COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY



La commune a reçu depuis plusieurs mois des informations divergentes concernant les conséquences de la mise en place par ENEDIS de nouveaux compteurs électriques communicants LINKY dits intelligents. Si ENEDIS met en avant de nombreux avantages comme la modernisation du réseau et un dépannage plus rapide pour les consommateurs, un relevé à distance, des factures calées sur la consommation réelle, le suivi de leur consommation par les particuliers, un changement de puissance et une mise en service en moins de 24h, des associations (ex Robins des toits) ont mis en avant des dangers sanitaires, un risque d'incendie, une collecte de données personnelles (mode de consommation,..) pouvant être utilisées à des fins malveillantes, l'augmentation des factures, le coût excessif lié au changement des « vieux » compteurs pourtant opérationnels.

- Après plusieurs sessions de discussion, le Conseil Municipal a délibéré le 6 octobre 2016 et demande notamment aux délégués du Syndicat Départemental de l'Energie 09 d'autoriser la liberté de choix du type de compteur pour les locataires et / ou propriétaires.

Contacts Mairie : 05.61.66.21.90 et 09.64.05.31.29 [commune.erp@wanadoo.fr](mailto:commune.erp@wanadoo.fr)  
Permanences : mardi 14H30-16H30, jeudi 17H-19H, vendredi 10H30-12H.